

# Déclaration des transactions de produits dérivés de gré à gré



ENTREPRENDRE

## Système d'identifiant international pour les entités juridiques (« Global Market Entity Identifier (GMEI) Utility »)

– Données de niveau 2 exigées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017

### › Résumé

À l'heure actuelle, le système GMEI recueille des données de niveau 1 au cours du processus d'inscription et de renouvellement des entités. Les données de niveau 1 répondent à la question « qui est qui » et comprennent le nom de l'entité juridique, son adresse d'inscription et son pays de constitution. À compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, le système GMEI recueillera les données de niveau 2 au moment de chaque inscription et renouvellement de l'identifiant pour les entités juridiques (« Legal Entity Identifier » ou LEI). Les données de niveau 2 répondent à la question « à qui appartient une entité donnée » et permettent de déterminer la « Compagnie mère » et la « Compagnie mère directe » d'une entité juridique, et vice-versa. Les clients qui disposent d'un identifiant LEI à l'heure actuelle devront mettre à jour les renseignements les concernant lorsqu'ils feront renouveler leur identifiant LEI. Les données de niveau 2 seront accessibles par les pouvoirs publics et les acteurs des marchés financiers.

### › Définitions

La relation « Compagnie mère » et « Compagnie directe » est fondée sur la relation de **comptabilité** plutôt que sur le pourcentage de participation dans les entités. La Compagnie mère est l'entité juridique du niveau le plus élevé autorisée à préparer les états financiers consolidés de la filiale. La compagnie mère directe est l'entité juridique du niveau le moins élevé autorisée à préparer les états financiers consolidés de la filiale. La filiale est tenue de faire état de sa relation avec ses compagnies mères.

Les relations suivantes sont exclues de la présente phase de cueillette de données de niveau 2 : coentreprises autres que les partenariats, investisseurs ayant un « contrôle important » sur une entité (en général, ces investisseurs détiennent plus de 20 % et moins de 50 % des actions ordinaires avec droit de vote ou des intérêts d'une entité), entités structurées et succursales d'une entité.

### › Inscription et renouvellement

Les procédures d'inscription et de renouvellement varient selon qu'il s'agit de compagnies mères ou de compagnies mères directes avec ou sans identifiant LEI. Toute filiale doit fournir l'identifiant de sa compagnie mère et de sa compagnie mère directe. Si la compagnie mère et la compagnie mère directe ne possèdent pas d'identifiant LEI, la filiale doit fournir les renseignements suivants à leur sujet : nom de l'entité juridique, adresse légale, adresse du siège social, et renseignements relatifs à l'inscription de l'entreprise.

Il est possible que dans certains cas, une entité ne puisse déclarer de relation parent-enfant. Une entité peut se soustraire à l'obligation de déclarer la relation parent-enfant notamment dans les cas suivants :

- i) l'entité juridique n'est pas tenue de préparer des états financiers consolidés;
- ii) les renseignements ne peuvent être fournis en raison d'obstacles d'ordre juridique imposés par un territoire de compétence ou des engagements contractuels;
- iii) la compagnie mère n'a pas autorisé la fourniture ou la publication de ces renseignements;
- iv) la publication et la divulgation de ces renseignements pourraient porter préjudice à l'entité juridique ou à la compagnie mère concernée.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le [www.gmeiutility.org](http://www.gmeiutility.org).